

Bordereau de signature

DELIB N°64 DEPLACEMENT DES ELUS-AMF 2024

Signataire	Date	Annotation
ZAHAMATI SAID MAANRIFA, <i>SERCETARIAT</i>	18/10/2024	
Tamimou ABDILLAH, <i>DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens</i>	18/10/2024	
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>President</i>	18/10/2024	  Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST), émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 22 sept. 2023 à 13:51 au 21 sept. 2026 à 13:51.
<i>SERCETARIAT</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // BUREAUTIQUE DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens PRESIDENT

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie Institutionnelle : Déplacement des élus au congrès 2024 des maires de France

Séance du 16/10/2024

Délibération n° 64

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 8

Absents : 32

Votants : 8

- dont « pour » : 8

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constatée le 12 octobre 2024, s'est réuni le mercredi 16 octobre 2024 à 8 heures dans les locaux de la 3CO sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, président.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, RIDHOI Zainabou, FARADJI Saindou, MADI OUSSENI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, ABDOU COLO Nassuhati, ANDJILANI Housséni,

Absents:

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, YSSOUFI Chaidati, SAID Mariame, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDOU Fatima, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOUR Madi Assani, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Soilihi, ATTIBOU Zainati, ISSOUFFI Ramadan, MOHAMED Zainaba, AMBDI Youssouf, BOINA Rifay Raim, MIKIDADI Madihali, RAMA Ahmed, MDALLAH Anlamati, CHANRANI Daoudou, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, YOUSSEUF Ahamadi.

Secrétaire de séance : FARADJI Saindou

La 106^{ème} édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 19, 20 et 21 novembre 2024, au Pavillon 5 du parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Elle sera précédée, le 18 novembre, de la Rencontre des élus des Outre-mer, au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Le Congrès aura pour thème « **Les communes... Heureusement !** ».

Dans la période de trouble politique et institutionnel que nous traversons, les communes sont un pôle de stabilité et un modèle. Elles font fonctionner les services publics du quotidien, portent des projets concrets qui améliorent le cadre de vie des habitants, donnent un sens à l'action publique, et font vivre notre démocratie à l'échelle locale.

Tout au long des débats, les multiples conférences et points infos montreront que, heureusement, les communes agissent :

- **Pour faire vivre les libertés locales au service des citoyens**, par le développement de nouveaux modes de participation des habitants, la fourniture de services publics de qualité, la valorisation de l'engagement local avec l'amélioration des conditions d'exercice du mandat, la contribution à la sécurité publique ;

- **Pour renforcer la cohésion sociale**, par les politiques d'inclusion et l'aide sociale aux plus vulnérables, la mise en place du service public de la petite enfance, la lutte contre les violences intrafamiliales, les initiatives en faveur de la santé mentale, la gestion des services de restauration collective avec les plans alimentaires territoriaux, l'adaptation des services publics aux besoins des habitants, le développement du logement, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité de l'action locale ;

- **Pour relever les défis de la transition écologique**, par la gestion des risques, la politique de l'eau, la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique, la maîtrise de l'urbanisme et de l'aménagement, l'adaptation du ZAN, la gestion du trait de côte, le financement des infrastructures de transport, la lutte contre la délinquance environnementale.

Ce Congrès sera l'occasion de réaffirmer la nécessité de la décentralisation, et donc de la liberté et de la responsabilité locales. La capacité d'agir des communes s'est toujours révélée précieuse pour surmonter les crises auxquelles notre pays a fait face.

Vu l'adhésion de la communauté de communes du Centre-Ouest à l'association des maires de France, par délibération n°104 en date du 03 octobre 2020 ;

Considérant l'intérêt évident d'une représentation de l'epci à ce rassemblement d'importance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **D'envoyer la délégation suivante au congrès et au salon des maires et des collectivités locales qui se déroulera du 18 au 21 novembre 2024 à Paris :**
 - **M RAMA Ahmed**
 - **M MROIVILI Mouhamadi Moindjie**
 - **M YSSOUMAIL Ahamadi**
 - **M AHMED COMBO Papa**
 - **Mme ABDOURAHAMANE Céline**
- **La prise en charge par la 3CO des frais suivants liés à ce déplacement :**
 - **Les frais de transport aérien (Dzaoudzi/Paris) en classe économique,**
 - **Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel et dans la limite maximale d'une arrivée la veille et d'un départ le lendemain de la manifestation.**
- **La prise en charge par la 3CO des frais suivants liés à la participation de Mariame Said auxdits congrès et salon des maires :**



- Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel pour une période allant du 17 au 21 novembre 2024 inclus.
- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 16/10/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Ibrahima Said Maanrifa

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 18/10/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

